



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 30 NOVEMBRE 2015

La séance est ouverte à 18 h 50 sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e Arrondissement.

Sont présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, Mme Sylvie LEYDET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL.

Est excusé : M. Jonathan SOREL qui donne pouvoir à Mme Pauline VERON.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle VUGHT, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction.

DELIBERATION 09.2015.144 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'Arrondissement du 30 novembre 2015.

DELIBERATION 09.2015.145 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 NOVEMBRE 2015.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e Arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 2 novembre 2015 est approuvé.

Informations sur la vie du 9^e Arrondissement.

Madame le Maire communique les informations relatives à la vie de l'arrondissement : les travaux du square d'Anvers se poursuivent et vont durer jusqu'au printemps prochain. Ils permettront d'agrandir l'aire centrale ainsi que les aires de jeux pour les enfants, mais également de créer un terrain de pétanque et des agrès de fitness. Elle rappelle que ce projet a été réalisé en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux afin que les équilibres écologiques soient respectés et permettre de développer la biodiversité, y compris dans un arrondissement aussi minéral que le 9^e. L'inauguration sera également l'occasion de labelliser ce square en refuge LPO.

Dans la cour de la Mairie se met en place un container qui, au plus grand bonheur de tous les habitants de la Mairie, a vocation à devenir un potager vertical qui aura deux objets : promouvoir la végétalisation innovante grâce à un jardin partagé créé au-dessus et de donner une seconde vie à des objets grâce à la réutilisation du container. Il sera entretenu par les enfants des écoles Grange Batelière et Victoire, ainsi que par les Résidents des Maréchaux. C'est un projet qui s'inscrit au cœur du quartier.

.../...

Les élections de parents dans les crèches ont eu lieu les 5 et 6 novembre dernier dans chaque crèche municipale du 9^e et le nouveau bureau sera installé dans la semaine, ici même, à la Mairie.

Madame le Maire informe de l'ouverture, en début d'année prochaine, d'un centre d'hébergement d'urgence de 90 places pour hommes, au 85 rue Saint Lazare, à proximité immédiate de la gare Saint Lazare. La Préfecture de région a retenu EMMAUS pour gérer ce futur centre qui pourra demeurer ouvert jusqu'en mars 2017. Ensuite, cet immeuble aura vocation à être converti et accueillir des logements sociaux. Paris Habitat en sera le bailleur. Madame le Maire souhaite, suite à une réunion des maraudes vendredi pour refaire le point sur la présence des SDF et des personnes les plus démunies de l'arrondissement, que les SDF suivis au quotidien par la Mairie puissent bénéficier de ce centre et qu'ils acceptent d'y aller, car c'est la grande difficulté à laquelle les services sociaux sont confrontés : ils sont libres de rester dans la rue et de ne pas y aller.

Madame le Maire estime qu'il s'agit de non assistance à personne en danger et espère que la proximité de ce centre d'urgence permettra aux personnes connues de pouvoir en bénéficier. Actuellement, de légers travaux d'aménagement sont en cours pour y installer notamment les sanitaires et les douches. D'ici un mois, ce centre d'hébergement sera ouvert et elle espère, comme cela a été vu avec EMMAUS et la Préfecture de région, que les femmes, qui sont souvent oubliées, confrontées à la pauvreté pourront bénéficier d'un étage dédié dans cet immeuble.

Le gymnase Gauguin figurera aussi dans le plan hiver, il sera probablement réquisitionné en soutien pendant la période hivernale et la Mairie s'est portée volontaire pour qu'il puisse, en cas de grand froid, accueillir et abriter le plus de monde possible, et que le Foyer Rossini et toutes les salles disponibles puissent accueillir des personnes sans domicile fixe.

Au chapitre des dates à retenir, l'exposition Venantino Venantini « Ton sur Ton » jusqu'au 23 décembre, salons Aguado et le 5 décembre, célébration en hommage aux morts pour la France des anciens combattants de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie à 11 h 30 dans la cour de la Mairie. Le 6 décembre : premier tour des élections régionales, le deuxième tour le 13 décembre, le 15 décembre à 15 h 00 : spectacle musical du centre d'action « Mille et Une Nuits », et le 16 décembre, le Noël des enfants défavorisés co-organisé par la Mairie et l'Association Mosaïque.

Le 16 décembre, concert de fin d'année de Noël du Paris Mozart Orchestra avec une programmation sur le pré-romantisme de Schubert, une fête de Noël dans le 9^e, rue Joubert, dans le cadre du conseil de quartier Opéra chaussée d'Antin le 17. Début 2016, toute une série de vœux seront organisés ainsi que des cérémonies républicaines à partir de la première semaine : pour le quartier Opéra Chaussée d'Antin le 14 janvier, pour Pigalle Martyrs le 19 janvier, Anvers-Montholon le 12, Faubourg Montmartre le 13, suivies d'une soirée plus institutionnelle avec les associations, les entreprises, les personnalités de l'arrondissement le 20 janvier à 19 h 00.

.../...

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SECURITE.

M. Alexis GOVCIYAN explique que contrairement à ce qui a été annoncé le 2 novembre dernier, lors du Conseil d'Arrondissement, il ne pourra faire ce soir un point sur le contrat de sécurité et de prévention du 9^e, non pas que le travail ne soit pas terminé, il est très bien avancé, mais parce qu'il doit encore faire un point sur les questions de sécurité et les suites de ce terrible drame du 13 novembre. Il salue le courage, le sens de la solidarité et de la dignité, l'humanité dont ont fait preuve les Français et les Parisiens. Il faut également saluer et remercier les forces de police et de secours qui ont travaillé avec un véritable dévouement, une véritable mobilisation.

Il pense que sans leur travail, la situation n'aurait pas pu être maîtrisée de manière aussi rapide qu'elle a pu l'être depuis le 13 novembre. C'est pour cela que sans faire de polémique, et il pense que tous ses collègues présents seront d'accord, que les heurts observés hier sur la place de la République étaient déplacés et n'étaient pas dignes de la situation actuelle, d'autant plus que l'état d'urgence a été décrété et nécessite des mesures toutes particulières. Précédemment, il a donné quelques chiffres et n'y reviendra pas pour ne pas alourdir son propos mais ils figureront dans le compte-rendu qui pourra être mis en ligne sur le site internet. Il rappelle simplement qu'il y a actuellement 10 200 agents sur toute la région et en France, dont 3 500 à Paris, avec une présence continue de 3 900 agents à un instant T pour Paris et sa région. C'est un chiffre important, il faut le signaler.

Ces forces ont pour mission prioritaire bien évidemment, comme cela a été dit, la protection des gares, des aéroports, des lieux de grandes fréquentations, les bâtiments officiels, les lieux culturels et culturels, les sièges des médias et certains hôpitaux, mais aussi pour l'arrondissement, Madame le Maire l'a souhaité à juste titre, que l'ensemble des équipements, et même les plus petits, au niveau des écoles et des crèches soient en situation de sécurité, qu'il y ait une véritable sécurisation qui soit opérée.

Le déploiement de 165 nouvelles caméras voté en complément du plan de vidéoprotection de la Ville de Paris, devrait être réalisé en 2016. Pour le 9^e cela concerne trois nouvelles caméras, ce n'est pas beaucoup. Il espère qu'il y en aura plus et que le Conseil de Paris, conformément à un souhait formulé, accordera au moins 12 caméras, sinon plus, à installer, il faut que ce travail se fasse. Un peloton de gendarmerie d'une trentaine d'hommes est déployé en plus du groupement de sécurité du terrain, groupement de sécurité récemment créé, qui déploie déjà une quinzaine d'agents dans le secteur des grands magasins. Des patrouilles militaires viennent compléter le dispositif dans cette zone. Le nord de l'arrondissement est surveillé et régulièrement couvert par une section de CRS avec des véhicules stationnés place Clichy, place Pigalle et place Blanche, surtout la nuit entre 23 h 00 et 07 h 00 du matin parce qu'il faut craindre là quelques débordements. En cas de risque d'attentat, il faut veiller à ce que les terrasses ou les lieux de fréquentation ne soient pas la cible, la section de CRS est là pour y veiller.

A noter également, comme tous les ans, le renfort de trois agents, trois policiers roumains pour le quartier des grands magasins qui sont là pour accompagner leurs collègues et faire face aux différentes situations qui peuvent être posées.

.../...

Dans le cadre du contrat de sécurité et de prévention, celui-ci est prêt et sera présenté au comité de pilotage le 18 décembre avant d'être présenté en lien avec Madame le Maire, à la Mairie de Paris, à la Préfecture de police et au parquet, le 18 décembre, à l'issue des élections régionales.

En début d'année, Madame le Maire aura à organiser toute une série d'actions pour la signature et la diffusion de ce contrat de sécurité qui est quelque chose d'équilibré, avec un contenu innovant, y compris par rapport au contrat de sécurité parisien, avec quelques points clés dont les détails seront précisés plus tard.

Dans le même temps, M. Alexis GOVCIYAN rappelle que, pour tout ce qui est signe de radicalisation, il faut effectivement être très vigilant et continuer le travail de signalement. L'observatoire de la laïcité travaille avec la Mairie de Paris pour qu'un guide soit diffusé à l'attention des agents car lorsqu'il y a des dizaines de milliers d'agents, il y a toujours des risques de radicalisation qu'il faut dans tous les cas éviter. Il faut prévenir pour mieux guérir.

Il conclut en disant qu'il espère qu'au prochain Conseil d'Arrondissement, il pourra faire une présentation du contrat de sécurité et de prévention plus en détail qu'il n'a pu le faire parce que l'actualité commandait les choses différemment.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPETE.

M. Sébastien DULERMO souhaite revenir sur le plan propreté de la Mairie de Paris, encore attendu depuis la rentrée du mois de septembre. En effet, l'Adjoint à la Maire de Paris en charge de la propreté prépare, ou doit annoncer, un plan d'action auquel la Mairie du 9^e n'est pas du tout associée. On constate des discussions par-ci par-là, ou des remarques sur les réseaux sociaux « *Non au plan Peninou* », sans savoir de quel plan il s'agit, parce que, pour l'instant, aucune réunion n'est prévue sur ce sujet. Une réunion était organisée qui devait être l'occasion de découvrir le plan, mais cette réunion a été annulée cinquante minutes avant son début. M. Sébastien DULERMO ne peut pas vous en dire plus et le regrette parce que ce n'est pas vraiment sa façon de travailler surtout après avoir essayé de faire remonter le plus possible les difficultés du terrain : il serait bien d'écouter les élus avant l'annonce du plan et surtout pendant sa réalisation. Il y a beaucoup de choses à dire sur le temps de travail, sur le nombre d'agents, sur la future ZTI dans le 9^e Arrondissement, sur le matériel, etc... et finalement, un peu plus de concertation avec les mairies d'arrondissement ne serait pas du luxe.

Il en profite pour revenir sur la semaine européenne de réduction des déchets qui s'est terminée hier. A cette occasion, il a pu, avec Madame le Maire se rendre à une usine du Sycotm, celle d'Issy-les-Moulineaux et invite ceux qui ne sont jamais allé visiter une usine du Sycotm à y aller. Il y a celle d'Issy-les-Moulineaux, celle de Saint-Ouen, celle d'Ivry, celle de Paris 15^e. Les élus pourront se rendre à moyen terme à Paris 17^e pour voir le tri et tout le recyclage, mais celle du Sycotm Paris à Issy-les-Moulineaux est vraiment très intéressante. Il pense que tous les habitants peuvent y aller, même avec des enfants, pendant les journées portes ouvertes. Cela montre bien où vont les déchets et permet de faire prendre conscience aux futures générations de ce qu'il faut faire avec les déchets.

.../...

Lors du dernier conseil, M. Sébastien DULERMO avait annoncé l'arrivée imminente des cendriers sur l'espace public. Suite aux derniers événements du 13 novembre, il y a eu quelques difficultés à avoir les autorisations pour les implanter et les déployer, donc cela a été reporté à partir du 14 décembre.

M. Sébastien DULERMO présente le modèle qui sera implanté sur l'espace public et indique que ce seront tout d'abord 75 cendriers qui seront déployés dans la partie nord de l'arrondissement à partir du 14 décembre.

S'agissant des colonnes à verre, il rappelle l'engagement de Madame le Maire à enterrer toutes les colonnes à verre de l'arrondissement d'ici la fin de la mandature. Deux entreront en travaux du 7 au 11 décembre, alors que celle du carrefour Maubeuge – Condorcet est déjà enterrée, ainsi que celle de la place Kossuth et les deux de l'avenue Trudaine seront enterrées au mois de décembre, il en restera trois.

Dans le plan propreté 2015, la Mairie s'était engagée à faire cinq animations canines. Pour ces animations, des maîtres canins viennent à la rencontre des propriétaires de chiens sur des secteurs particulièrement concernés par des déjections canines. Cinq opérations ont été réalisées au courant des mois de septembre, octobre et novembre et le retour du prestataire sera communiqué certainement au prochain Conseil d'Arrondissement. Il faudra voir si ce marché est reconduit pour pouvoir faire encore ce genre d'opération sur d'autres secteurs concernés par les déjections canines.

Il avait annoncé l'arrivée de la première femme éboueur dont on a pu voir une interview dans le PARISNEUF. Elle fait des tournées de benne à ordures sur le 9^e. La deuxième femme devrait arriver le 16 décembre dans l'arrondissement, toujours sur le même atelier, l'atelier Lamartine.

Pour terminer, il informe qu'une opération de nettoyage approfondie, une OCNA, est en cours sur le secteur Chaptal, avec les rues Chaptal, Paul Escudier, Henner, Bruyère et d'Aumale. Comme d'habitude, cette opération sera suivie d'une semaine de verbalisation.

Madame le Maire constate que cette deuxième femme éboueur vient renforcer les effectifs, encore trop insuffisants selon elle. Mais il devrait y avoir une dizaine d'agents en plus d'ici quelques semaines puisque c'est l'engagement de la Mairie centrale à la suite de ses demandes répétées.

Concernant les affaires examinées au Conseil Départemental, Madame le Maire indique que les six affaires examinées au Conseil d'Arrondissement du 2 novembre dernier vont être discutées au Conseil Général, elles sont donc reportées au 14 décembre ; il s'ajoute une DASES 501G avec des conventions pour 12 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018.

.../...

Enfin, avant de passer au cœur de l'ordre du jour concernant la présentation de l'ensemble des travaux programmés sur les ILL devant le Conseil d'Arrondissement, la Mairie d'arrondissement avait pris de l'avance et était prête le 2 novembre dernier, Madame le Maire les avait présentés de façon assez soutenue. Le tableau a été renvoyé par la Mairie centrale pour confirmer les engagements pris au niveau des investissements d'intérêt localisé, les documents sont sur la table. Ils correspondent bien sûr aux engagements pris. Madame le Maire donne la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour qu'il explique comment aborder le budget 2016 et la prochaine séance du mois de décembre du Conseil de Paris sur ce sujet.

M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle qu'il avait indiqué à ce même Conseil d'Arrondissement, il y a un mois, comment le premier débat d'orientation budgétaire tenu, comme c'est l'obligation légale au mois d'octobre dernier, n'a pas en réalité respecté la procédure prévue par la loi. Il en avait fait la remarque en séance et cela a conduit la Maire de Paris à devoir réorganiser un nouveau débat d'orientation budgétaire. Au-delà de la question légale, des questions de fond pouvaient être reprochées à la première mouture qui avait eu lieu en octobre, car des éléments n'étaient pas à disposition pour débattre sur le véritable rapport, et notamment aucun élément à propos de la structure et de la gestion de la dette, alors que c'est maintenant exigible. Par ailleurs, cela dénote quand même de la part des services, plus exactement de l'exécutif de la ville qui dispose de services importants, un amateurisme qui est assez étonnant.

A l'occasion de ce nouveau débat qui avait été organisé, on aurait pu espérer disposer de documents enfin un peu substantiels et on aurait pu espérer aussi que comme entretemps sont intervenus les événements que l'on sait et dont on a déjà parlé, on aurait pu espérer que ce soit l'occasion d'indiquer déjà qu'on réoriente le budget et qu'on tire les leçons de ce qui s'est passé. Or, ce dont se sont contentés la Maire de Paris et l'exécutif, c'est de redonner les mêmes documents assortis d'un certain nombre de précisions, notamment la dette, dans le strict but minimum que tout cela soit légalisé et que cela corresponde à la lettre à ce qui est demandé par les textes. Mais il n'y a pas eu un travail de fond pour indiquer que peut-être un certain nombre de sommes seraient consacrées ou réaffectées pour la sécurité.

Le vote du budget va enfin être abordé au mois de décembre sans qu'il ait été précédé d'un débat digne de ce nom, d'une part parce qu'il n'y a pas eu de prise en compte de la sécurité, et d'autre part, même si cela peut apparaître un élément technique, c'est quelque chose de très important, il n'y a pas eu communication des projections en matière de dette.

Alors qu'ont été communiquées, comme c'est bien normal, toutes les évolutions de recettes prévisibles pour l'année 2016, du moins une projection sur ce que peuvent rapporter les droits de mutation et la CVAE, en revanche, la façon dont la dette va évoluer en fonction des arbitrages qui vont être rendus, ce qui est quand même un élément assez facile à donner et qui est exigé par la loi, cela n'a pas été communiqué, même après la dénonciation lancée sur l'illégalité du premier budget. Le budget de décembre ne se présente pas dans de bonnes conditions. Etant entendu bien sûr que ce n'est pas le jour du Conseil de Paris, lorsqu'il est demandé de voter un certain nombre de délibérations budgétaires, que le débat peut se faire. Il faut évidemment que ce soit préparé en amont, d'où l'intérêt de cette fameuse notion de débat d'orientation budgétaire.

Elle informe également l'assistance qu'un nouveau débat budgétaire doit se tenir au Conseil de Paris de décembre, puisque le premier, présenté par la Maire de Paris, en octobre, n'était pas conforme à la loi. M. Jean-Baptiste de FROMENT n'avait pas manqué de souligner les irrégularités. .../...

Mme Pauline VERON souhaite préciser qu'une loi a été votée très récemment, la loi NOTRE, qui organise différemment le débat budgétaire dans les collectivités locales et que la Ville de Paris a été la première collectivité à mettre en œuvre cette nouvelle disposition, car c'est une collectivité locale qui vote son budget au mois de décembre alors que beaucoup de collectivités en fait votent leur budget seulement en février ou en mars. Elle a été la première à appliquer cette loi et aucune instruction du Ministère, comme c'est le cas quand il y a de nouvelles dispositions juridiques, n'est venue préciser exactement comment devait se mettre en œuvre cette loi. Elle a un peu essuyé les plâtres et ce sera rectifié pour le prochain Conseil de Paris.

Elle estime qu'il s'agit de procès d'intention puisque de toute façon l'ensemble des documents n'a pas encore été distribué, car la première commission se tiendra la semaine prochaine, commission qui examine les questions budgétaires avant le Conseil Municipal. Enfin, c'est un débat qui va avoir lieu au Conseil de Paris et c'est bien de pouvoir en parler au Conseil d'Arrondissement. Mais, l'ensemble des documents exigé par cette nouvelle loi va être transmis à l'occasion du prochain Conseil de Paris ainsi que beaucoup d'informations, puisqu'il n'y a aucune volonté de la Mairie de ne pas communiquer sur cette question de la dette, absolument toute la transparence sera faite, on a une très bonne gestion de la ville et de la dette, donc il n'y a pas à en rougir aujourd'hui. Il n'y a aucune raison que l'on ne transmette pas tous les documents et par ailleurs évidemment un certain nombre de mesures budgétaires sur les questions de sécurité seront annoncées à ce Conseil de Paris.

Madame le Maire regrette que le Conseil d'Arrondissement, qui est l'instance de proximité par excellence devant les habitants du 9^e, ne puisse pas disposer de ces documents. Ils ont été demandés afin de pouvoir en débattre aujourd'hui et la Mairie de Paris a opposé une fin de non-recevoir. C'est bien dommage. Il en sera discuté au Conseil de Paris dans des délais extrêmement courts pour les examiner. Elle s'interroge sur « la bonne gestion », notamment en matière de démocratie locale.

M. Jean-Baptiste de FROMENT précise que, dans le budget, il y a deux étapes. Il y a le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu deux mois avant, ou un mois avant, et ensuite il y a le budget. Lui parle du débat d'orientation budgétaire et répète que les documents n'ont pas été communiqués lors du débat d'orientation budgétaire. Il a eu lieu, mais sans les précisions déjà évoquées, notamment à propos de la dette. Ensuite, il y aura peut-être d'autres éléments lors du vote du budget mais ce sera trop tard.

De plus, cela a pour conséquence, accessoirement mais c'est important, que les conseils d'arrondissement, qui se réunissent deux semaines avant les Conseils de Paris, n'ont pas les éléments à leur disposition.

Le fait qu'il y ait une distinction entre le moment du débat des orientations et le moment du budget a du sens. C'est une garantie démocratique.

Madame le Maire remercie M. Jean-Baptiste de FROMENT pour ces précisions et ajoute que le budget sera discuté pour ceux qui sont au Conseil de Paris à la mi-décembre. En tout cas, le budget du 9^e, pour ce qui est de l'état spécial, a été voté il y a un mois, les investissements ont été présentés il y a un mois. Ils sont sur la table, confirmés par écrit, les élus peuvent en disposer, ils sont aussi à la disposition de tous les habitants.

09.2015.146 (DPA 2015.95) FONTAINE MUNICIPALE, PLACE SAINT GEORGES
75009 PARIS INDEMNISATION DE LA VILLE DE PARIS PAR UN MOTOCYCLISTE
AYANT ENDOMMAGÉ LA FONTAINE.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose qu'il s'agit d'un fait assez vieux maintenant. Les grilles de la fontaine Saint-Georges avaient été endommagées par une moto qui avait violemment heurté les grilles. Le conducteur étant entièrement responsable des conséquences matérielles, une transaction à l'amiable a été conclue entre l'assurance du conducteur et la Ville de Paris. Les réparations sont intervenues au printemps. Son assurance va ainsi verser à la Ville de Paris la somme de 11 891,34 € qui correspond aux travaux de réparation des grilles de la fontaine.

Madame le Maire veut profiter de ce projet de délibération pour parler de l'état des fontaines, essentiellement Pigalle et Saint-Georges. A son arrivée, le nouvel exécutif a procédé à la remise en eau de la Fontaine Pigalle qui est un lieu emblématique de Paris. Cette fontaine a été malheureusement vandalisée quelques mois plus tard, mais depuis elle a été complètement réparée et encore ce week-end elle fonctionnait. C'est aussi l'image de Paris qu'il faut préserver. Ainsi, cette fontaine, des années sans être en eau, a repris sa vocation initiale.

Sur la fontaine Saint-Georges, la situation est plus compliquée. Une étude sur sa remise en eau a été demandée. La fontaine fonctionne mais il y a des difficultés d'étanchéité avec la station de métro située juste en dessous et elle regrette que l'opportunité de refaire l'étanchéité n'ait pas été saisie lors des travaux de rénovation de la place effectués il y a quelques années, puisqu'aujourd'hui pour remettre la fontaine en eau, il faudrait recasser toute la place. En termes budgétaire et en termes de nuisances pour les habitants, ce n'est aujourd'hui malheureusement plus envisagé.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DPA 2015.95.

09.2015.147 (DVD 2015.129) NOUVEAU RÈGLEMENT DE VOIRIE DE LA VILLE
DE PARIS – APPROBATION.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique que la longueur totale des voies publiques parisiennes est d'environ 1 500 km, soit 25 % de l'espace public et de la surface totale de Paris. La surface des chaussées est estimée à 14 900 00 m² et celle des trottoirs atteint environ 10 millions de mètres carrés, ce qui représente quand même beaucoup sur la totalité de Paris. En sous-sol la présence de nombreux réseaux et toutes les interventions sur ces réseaux occasionnent environ 15 000 chantiers par an.

Un règlement de voirie de la Ville de Paris est en cours. Comment cela fonctionne-t-il ? Il y a des travaux concessionnaires, comme on peut le remarquer souvent dans les rues, sur les trottoirs, sur les chaussées. Une fois ces travaux concessionnaires terminés, c'est la Ville de Paris qui prend le relais avec l'intervention de deux entreprises, d'abord une entreprise que l'on appelle une entreprise de blanc, qui a un bail avec les arrondissements de la Ville de Paris. Elle réalise le fond de forme, qui est la couche de béton. Ensuite, intervient une entreprise par un bail de noir pour la remise en asphalté. C'est pour cela qu'il y a parfois d'abord le terrain qui reste un peu en terre, et ensuite la partie béton, et la partie asphalté qui vient par-dessus. Tout cela s'échelonne sur un temps beaucoup trop long. .../...

La Ville de Paris a souhaité mettre à jour son règlement en disant que finalement il faut simplifier un petit peu cette organisation de chantier, tout le monde en convient. Ensuite en disant que c'est aussi pour mettre fin à une gestion budgétaire complexe parce que les réseaux concessionnaires et les travaux qui ont lieu sur ces réseaux concessionnaires incombent aux gestionnaires de ces réseaux, ERDF, GRDF, etc. Pour payer ces réfections de voirie qui sont entreprises par la Ville, il y a un compte de tiers. Ce sont les concessionnaires qui versent dans ce compte et ensuite la Ville utilise ce règlement pour arriver à réfectionner les trottoirs et les chaussées. Il s'agit de mettre fin à une gestion budgétaire assez complexe, et limiter le temps d'intervention sur la voirie et sur la chaussée pour rendre les trottoirs accessibles plus rapidement aux piétons.

M. Sébastien DULERMO expose que cela ne se passe pas totalement comme cela sur le terrain pour différentes raisons et estime que cette modification est une nouvelle atteinte au service public. Elle peut être qualifiée de privatisation de l'espace public parce que, finalement, les concessionnaires vont réfectionner les chaussées directement sans que la Ville n'intervienne. Il faut se demander aussi comment les sections territoriales de voirie vont contrôler les chantiers parce qu'elles ne sont pas assez dimensionnées pour avoir un contrôle sur des entreprises qui ne seront pas directement sous contrat avec la Ville de Paris.

Ensuite, ces entreprises sont dédiées aux arrondissements, et environ 70 % de leur travail consiste à des réfections de chaussées et de trottoirs de l'arrondissement. Aujourd'hui, il arrive que pour ces équipes dédiées, 70 % de leur activité sont liés à ces réfections. Demain, si on leur enlève 70 % de ces activités, il n'y aura plus d'entreprises dédiées par arrondissement. Cela veut dire que quand il y aura un potelet à redresser, un petit trou à réfectionner par-ci par-là, une évacuation qui se fait mal sur une bouche, etc., et bien finalement, il faudra demander une intervention à l'équipe de la direction de la voirie et elle répondra qu'il va falloir programmer l'intervention, cela va mettre deux semaines, cela va mettre une semaine, etc. Les services seront beaucoup moins réactifs vis-à-vis des Parisiens et vis-à-vis des habitants par rapport à aujourd'hui. C'est pour cela qu'il propose de voter contre le changement de règlement de voirie qui, au passage, est envié par d'autres grandes villes françaises comme Lyon et Bordeaux qui s'intéressent au règlement de voirie actuel et qui aimeraient bien passer sous ce type de contrat pour laisser de côté l'intervention directe qu'ont les concessionnaires sur la voirie.

Madame le Maire précise que Lyon en particulier est déjà passée au système des concessionnaires et le retour d'expérience est extrêmement négatif.

M. Sébastien DULERMO propose de profiter de ce débat pour présenter un vœu de la Majorité municipale.

.../...

09.2015.148 VŒU RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2015 DVD 129 RELATIF À L'APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE VOIRIE DE LA VILLE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

« Considérant que la bonne information des riverains et des professionnels est une condition essentielle à l'acceptation des chantiers des concessionnaires ;

Considérant qu'il convient que le nouveau règlement permette de garantir la diffusion d'une lettre d'information pour chaque chantier, pour les habitants et les commerces des voies concernées, au minimum sept jours ouvrés avant le début du chantier ;

Considérant qu'il convient que les intervenants informent les Mairies d'arrondissement et les Sections Territoriales de Voirie de la date de début des chantiers et à leur fassent valider les lettres d'information, préalablement à leur diffusion ;

Considérant qu'il convient également que le/la Maire d'arrondissement soit présent ou représenté aux réunions d'ouverture des chantiers ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9e émettent le vœu que la Maire de Paris dans le nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris prévoie :

- que l'intervenant s'engage à informer les riverains et les commerces du chantier réalisé et notamment du calendrier des interventions et des restrictions d'usage de la voie publique.*
- que l'intervenant s'engage à communiquer la date de début du chantier à la Mairie d'arrondissement et à la Section Territoriale de Voirie.*
- que l'information relative au futur chantier soit diffusée aux habitants et aux professionnels au minimum 7 jours ouvrés avant l'ouverture du chantier. La lettre d'information devra au préalable être validée par la Mairie d'arrondissement et par la Section Territoriale de Voirie. Elle devra impérativement comporter les informations suivantes : motif des travaux, calendrier, restriction d'usage de la voie public, emprise de chantier et coordonnées d'un référent de l'intervenant ».*

M. Sébastien DULERMO expose que la plupart des villes fonctionnent déjà comme la Ville de Paris souhaite fonctionner dans le futur et que, par exemple, quand les abribus ont été changés, c'est DECAUX qui a réalisé les réfections de voirie. Il a alors été constaté, et pas seulement dans le 9^e Arrondissement, mais dans l'ensemble des arrondissements, tous bords politiques confondus, comme l'a confirmé une réunion avec Monsieur NADJOVSKI, que la réfection de voirie de DECAUX avait été très mal faite. Cela donne un exemple de ce qui a été fait et ce qu'il ne faut pas refaire dans le futur.

A propos du vœu proposé sur table, il souhaite apporter quelques modifications au règlement, surtout sur la communication et sur les interventions de la Mairie d'Arrondissement sur les chantiers de voirie. Il voudrait que la Mairie soit plus souvent au courant des réunions police - voirie et qu'elle soit invitée directement et systématiquement, que l'information relative se fasse au moins sept jours ouvrés au niveau des commerçants et des habitants avant toute intervention sur chaussée et sur trottoir, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Par exemple, rue Notre-Dame-de-Lorette, le chantier a été fait, mais la Mairie n'a pas reçu la lettre d'information aux riverains avant. Elle n'a pas forcément été envoyée aux commerçants mais aux riverains oui. Donc, le système n'est pas très bien mis en œuvre et après, finalement, les gens se retournent vers la Mairie d'Arrondissement. Quelques modifications sont donc proposées et pourraient être intégrées au nouveau règlement de voirie, même si sur le fond la Majorité municipale est contre.

Mme Pauline VERON expose que le règlement de voirie de la Ville de Paris date de 1999. Il s'agit ici de le moderniser, de le mettre à jour en fonction d'un certain nombre de réglementations qui ont évolué depuis. Il s'agit aussi de préciser les interventions lorsqu'il y a des problèmes d'amiante, car il a été découvert qu'il y avait aussi de l'amiante dans un certain nombre d'asphaltes, donc cela permet de le préciser. Comme cela a été évoqué, ce règlement de voirie va changer un petit peu la donne lorsqu'un concessionnaire, c'est-à-dire ERDF ou GRDF ou même un opérateur de téléphonie mobile, creuse un trou dans le trottoir ou dans la chaussée.

Jusqu'à présent on faisait faire les travaux par une entreprise et ensuite c'était l'entreprise qui avait le marché avec la Ville de Paris, car le travail n'est pas en régie, ce sont des entreprises que la Mairie fait travailler qui venaient mettre l'asphalte par-dessus. Avec l'expérience, il a été constaté que, même si c'est un dispositif qui permettait un contrôle fort, car ce sont les propres entreprises qui viennent boucher le trou, que dans les faits cela prenait du temps.

Enormément de paperasse administrative doit être gérée par les ingénieurs de voirie de l'arrondissement, et très souvent il reste de la terre sur les trottoirs pendant des semaines et pendant des mois, parce qu'il faut que ce soit l'entreprise de la ville qui intervienne, alors que si l'entreprise du concessionnaire avait fait 99 % du travail et le 1 % qui reste, c'est-à-dire mettre l'asphalte sur le trottoir, il ne se passerait pas des semaines avec de la terre et des trous à reboucher. Généralement, ce qui se passe c'est qu'il faut attendre qu'il y ait plusieurs trous à reboucher pour faire intervenir l'entreprise de la ville et qu'elle vienne faire un certain nombre de rebouchages d'asphalte.

Suite à différentes discussions avec les Maires d'Arrondissement, Christophe NADJOVSKI a souhaité faire évoluer ce dispositif pour que ce soit l'entreprise elle-même qui aille jusqu'au bout de ses travaux en rebouchant le trou dans 60 à 70 % des cas, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de difficulté majeure et qu'il suffit juste de remettre de l'asphalte. Dans les cas où ce sera plus compliqué, ce sera plus technique ou ce sera une situation un peu particulière, ce sera encore la société qui a le marché avec la ville qui mettra en place cet asphalte.

Mme Pauline VERON, en tant que chargée de la voirie pendant quelques années, a pu remarquer que le dispositif tel qu'il existait n'était pas satisfaisant puisqu'il fallait souvent des semaines et des semaines avant qu'un trou soit complètement rebouché. Elle pense que ce dispositif va permettre d'aller plus vite. De toute façon, les ingénieurs de voirie auront à contrôler les travaux qui seront faits par les entreprises de tiers, sachant qu'elles seront libérées de toute la masse de procédures administratives qu'elles devaient faire pour autoriser les travaux de rebouchage. Elle pense que cela va optimiser, cela va permettre d'accélérer les rebouchages et les travaux dans l'arrondissement.

S'agissant du vœu de la Majorité sur le règlement de voirie, il est précisé dans la délibération que le nouveau règlement de voirie définit très précisément les modalités d'exécution des travaux par les tiers et les prescriptions techniques à respecter. Le niveau des prescriptions ainsi que le contrôle des travaux exécutés seront des éléments indispensables à la réussite de cette réforme. Donc elle pense qu'un certain nombre d'éléments évoqués dans le vœu sont pris en compte dans le règlement de voirie.

Elle regrette par ailleurs que ce vœu n'ait pas été communiqué avant le Conseil d'Arrondissement ce qui ne facilite pas le travail, car elle estime que les élus ne sont pas des spécialistes du règlement de voirie. Elle aurait souhaité que, par correction, le vœu soit envoyé ne serait-ce que ce matin par exemple pour pouvoir le regarder et vérifier s'il est opportun ou pas. Son groupe s'abstiendra sur ce vœu, faute d'éléments pour savoir précisément s'il est superfétatoire, si ce sont déjà des choses qui sont prises en compte ou pas. Elle trouve que ce ne sont pas des façons de travailler très correctes. Elle pense que le vœu n'a pas été rédigé aujourd'hui, qu'il aurait fallu l'envoyer un petit peu avant au moins pour information.

Mme Pauline VERON informe que son groupe votera la réforme du règlement de voirie puisqu'il va dans le sens d'une amélioration de ce qui se passe et sur le vœu, ainsi qu'elle l'a dit, il s'abstiendra.

Mme Isabelle VUGHT déclare ne pas être vraiment libérale en matière de voirie routière, en tout cas beaucoup moins que peut-être la Mairie de Paris. Donc elle pense que l'on ne défait pas ce qui a été mal fait et qu'il n'y a rien de pire qu'un trou mal rebouché. Elle n'a pas la conviction que le nouveau système proposé soit le bon, alors elle ne votera pas la réforme du règlement de voirie.

En revanche, à Madame VERON qui reproche que ce vœu arrive tard, elle répond qu'elle est une spécialiste du Code de la voirie routière puisqu'elle s'était occupée de la création de ce Code, code qui est une des dernières opérations de codification de la fin des années 80. Elle se dit très contente de ce vœu parce que c'est vraiment le retour, l'affirmation, de ce qui faisait l'essence du Code de la voirie routière, c'est-à-dire l'information du public et la coordination des travaux sur la voirie. Donc elle soutient ce vœu qui la satisfait.

M. Jean-Baptiste de FROMENT indique que ce qui inquiète la majorité dans ce nouveau règlement de voirie, c'est finalement une certaine forme de désengagement de l'aspect qui touche vraiment au cœur des missions municipales, le respect de l'espace public et l'entretien de l'espace public. C'est une forme de désengagement de la ville qui, en plus, disposait d'une entreprise sur laquelle il y avait un droit de tirage, donc tout cela coûtait quand même moins cher. Il y avait quand même une plus grande possibilité de réactivité qu'avec le nouveau système, même s'il y aura un contrôle, il faut resserrer le délai de réalisation des travaux.

Il estime que cela ne représente pas une garantie de bon entretien de la voirie, d'autant qu'il pense qu'il peut y avoir des arrière-pensées budgétaires. Un compte de tiers était abondé à environ 40 millions d'euros, en moyenne. Cela permet en affichage d'avoir moins de frais de fonctionnement. Il considère que cette considération n'est pas totalement étrangère au nouveau dispositif, ou au choix du nouveau dispositif.

Il rappelle que par ailleurs, autre élément de contexte, l'année dernière, il s'était déjà ému de la baisse du budget pour la voirie lors du budget 2015. Il va être intéressant de voir la situation cette année. Il juge que la voirie est à peu près correcte à Paris, par rapport à d'autres villes du monde. Mais ce qui est observé est plutôt une dégradation et il se demande si ce nouveau règlement ne va pas être une étape supplémentaire dans ce désengagement, alors que c'est le cœur des missions d'une municipalité.

Madame le Maire ajoute qu'il s'agit du cœur d'une mission de proximité et des élus et regrette une nouvelle atteinte à la qualité du service public et de sa voirie. La réalité est que les chaussées et les trottoirs sont abîmés et l'état de la voirie est négligé, victime des coups budgétaires de la Ville de Paris. Comme le rappelait M. Jean-Baptiste de FROMENT, d'année en année le budget de la voirie a diminué. Ce n'est pas la faute des agents de la voirie qui mettent trois semaines à boucher un trou, c'est simplement que les budgets ont diminué d'année en année et qu'ils ne peuvent pas répondre suffisamment à la demande. Dans le même temps, les indemnités versées aux personnes accidentées sur la route, sur les trottoirs et sur les chaussées n'ont fait qu'augmenter. La réalité est là.

Il est bien dommage de pénaliser le service public une nouvelle fois. Elle considère que le respect de l'espace public et de l'état de la voirie, ce qui est fait depuis 18 mois avec Alexis GOVCIYAN et Sébastien DULERMO, cela concerne d'abord les élus et élues d'arrondissement, et il faut constater que l'expérience de Lyon n'est pas concluante. Il ne faut pas copier un système qui ne marche pas, car si les Lyonnais n'y arrivent pas, les Parisiens ne sont pas plus forts qu'eux. Donc, évidemment, elle appelle à voter contre ce règlement de voirie qui est une « fausse bonne idée ». Derrière les beaux discours se cachent des considérations budgétaires importantes puisqu'il faut saigner à blanc au niveau des services publics, et de la voirie en particulier.

Un avis défavorable est émis par 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) et 11 contre, sur le projet de délibération DVD 2015.129).

Le vœu est adopté par 11 voix pour, et 3 abstentions (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL).

09.2015.149 (DDEEES 2015.093) SUBVENTION (2.200 EUROS) À L'ASSOCIATION LES LUCIOLES DE MAUBEUGE ROCHECHOUART POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2014 (9^E).

Rapporteur : M. Sylvain Maillard, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sylvain MAILLARD demande au Conseil de se prononcer sur une subvention de 2 200 € pour l'Association Les Lucioles, rue de Maubeuge, qui est une association bien connue et qui tente de redynamiser la rue de Maubeuge. Elle est en situation financière compliquée, mais est reçue régulièrement afin d'essayer de trouver des solutions. Il demande de voter cette subvention des illuminations. 2 200 € représentent 30 % de l'engagement des illuminations 2014.

Mme Pauline VERON indique que son Groupe votera cette délibération qui soutient cette jeune association de commerçants qui est dans un quartier dynamique, qui manquait un petit peu sur la rue de Maubeuge, sur Rochechouart. Donc, il est important de les soutenir.

Madame le Maire la remercie mais veut dénoncer une fois de plus la lenteur administrative et le fait que ces personnes recevront leur 2 200 € en 2016, donc un peu moins de deux ans après.

Mme Pauline VERON observe que la demande est de mars, ce qui ne fait pas deux ans.

Madame le Maire explique qu'il n'est plus possible de demander aux associations d'embellir les rues, de participer à la vitalité du quartier, puis leur demander de supporter des sommes importantes pendant plusieurs mois, sauf à avoir un banquier compréhensif, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. Sylvain MAILLARD intervient pour expliquer à l'assemblée la complexité du remboursement sur le logiciel qui s'appelle le logiciel Simpa, qui n'a que le nom de Simpa. Il est compliqué et demande en permanence, quel que soit l'engagement, énormément de documents et les documents ne correspondent jamais. Face à un public d'associations de commerçants qui a déjà beaucoup de travail, finalement, le temps passant, le logiciel a plutôt tendance à décourager les associations de commerçants. Il pense qu'il faudra revoir ce système pour le simplifier.

Mme Pauline VERON estime que ce système Simpa, par rapport à la période qui n'était pas numérisée, où il n'y avait pas de dématérialisation, est quand même une avancée, même s'il est toujours un petit peu compliqué, et qu'un travail est fait pour améliorer le dispositif. Cela permet quand même de ne pas redéposer l'ensemble des pièces, mais uniquement les pièces nouvelles comptables. Effectivement parfois cela peut paraître un petit peu compliqué. Mais elle affirme qu'un certain nombre de villes viennent voir pour s'inspirer de ce dispositif qui est quand même assez en avance grâce à la numérisation.

Il y a des progrès à faire, une réflexion est en cours pour tendre à un assouplissement quand il s'agit de subventions très petites et pouvoir avoir un traitement différencié en fonction des grosses subventions et des plus petites subventions. Parfois, ce sont les associations qui mettent du temps à donner les documents. Donc, une étude est en cours mais elle pense qu'il ne faut pas critiquer autant que cela Simpa, parce que par certains aspects, il fait gagner du temps. Même s'il y a encore des choses à améliorer, c'est une avancée d'avoir une numérisation par exemple des statuts de l'association, une bonne fois pour toutes et d'autres documents.

Mme Isabelle VUGHT, en tant que responsable des relations avec les associations, constate que certains savent très bien se servir de Simpa, d'autres ont du mal. Par rapport à un système papier, il est évident qu'un système informatisé est un progrès, mais il est vrai aussi que tous les systèmes informatiques doivent continuer à s'améliorer et reprendre des standards les plus récents. Simpa a un aspect de logiciel en langage COBOL, il n'est pas encore passé au C, ni au C++. Il doit encore faire des progrès, cela se fait ensemble.

Madame le Maire observe que beaucoup de concitoyens, beaucoup de petits commerçants n'arrivent pas à utiliser internet et le site de la Ville de Paris comme les élus, pour lesquels cette utilisation est devenue familière. Mais pour beaucoup de concitoyens, la fracture numérique existe et le contact humain reste irremplaçable.

.../...

Mme Isabelle VUGHT ajoute que Simpa n'a pas tout à fait le look d'une application internet.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DDEEES 2015.093.

09.2015.150 (DLH 2015.357) RÉALISATION 1BIS, RUE CADET (9^E) D'UN LOGEMENT PLA-I PAR LA RIVP.

Rapporteuse : Mme Sylvie Leydet. Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que la RIVP gère l'immeuble situé au 1bis rue Cadet qui comprend actuellement six logements sociaux et deux commerces avec chacun un logement annexé. Un commerce vient de se libérer et la RIVP propose de transformer le logement annexé en un logement social type PLA-I. Ce logement supplémentaire sera étendu à l'ancienne loge, loge qui fait 8 m² et qui deviendra la cuisine, soit une surface totale de 52 m². Le coût de la réalisation s'élève à 197 640 €, ce qui paraît extrêmement cher pour 52 m². Donc, elle propose de voter contre.

Madame le Maire indique qu'elle n'a pas eu d'éclairages sur ce point de la part de la RIVP dans le cadre de la préparation de ce Conseil d'Arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET affirme avoir demandé des documents supplémentaires à la RIVP qui n'ont pas été reçus en temps et en heure. Donc elle propose de voter contre et éventuellement si les documents parviennent à temps par rapport au Conseil de Paris, le vote pourra éventuellement changer en Conseil de Paris. Mais à l'heure actuelle, avec les documents actuels, un coût de rénovation de 3 800 € par mètre carré est impensable.

Elle ajoute que c'est trop pour la simple rénovation et ce n'est pas assez s'il faut racheter le local, donc ce n'est pas clair et les renseignements de la RIVP ne sont pas parvenus à temps.

Madame le Maire précise que, surtout, ils ne sont pas parvenus du tout à justifier ces 4 000 € le mètre carré de rénovation, prix défiant toute concurrence. Elle propose une abstention sur ce projet de délibération dans l'attente d'information plus précise.

Mme Claire MOREL expose que son groupe votera pour cette délibération parce qu'il y a l'enjeu d'un logement et que par ailleurs il ne s'agit pas de la rénovation d'un logement. Effectivement si un logement existe déjà et est rénové à 3 800 € au mètre carré, il faut se poser des questions. Mais transformer un local d'activités qui n'était pas un logement, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Mme Sylvie LEYDET répond qu'il ne s'agit pas d'un local d'activités, mais d'un local d'habitation qui était annexé à un local d'activités. Ce n'est pas la même chose. C'est une arrière-boutique, et elle a des sanitaires.

Mme Claire MOREL signale que, dans la fiche un certain nombre de choses sont mises en œuvre. La RIVP, comme n'importe quelle société d'économie fait appel à des appels d'offres avec, rappelle-t-elle, le critère du rapport qualité/prix, donc le poids du prix fait partie des critères de recherche pour les entrepreneurs. Les appels d'offres sont publics, avec des dossiers publics, donc si c'est le prix qui est proposé par les entrepreneurs, y compris les moins chers... Mais elle indique qu'elle n'est pas une spécialiste des travaux.

Mais la RIVP par ailleurs fait des travaux pour des logements sociaux, il y a des équilibres financiers à atteindre. Ils ne sont pas à fonds perdus, donc ce sont des sociétés qui sont gérées avec, notamment, des demandes de prêt aux caisses de dépôts qui ont des ratios financiers extrêmement tenus et extrêmement stricts. Pour avoir été membre d'un conseil d'administration d'une SEM, qui n'était pas la RIVP mais qui était équivalente en termes d'une SEM de la Ville de Paris, Mme Claire MOREL signale qu'elles sont très tenues sur un certain nombre de ratios financiers, de taux d'endettement, de rentabilité, de profitabilité et ne se permettent pas de dépenser à tort et à travers. Elle confirme que ce sont des comptes extrêmement tenus avec vraiment une recherche du rapport qualité/prix.

Elle note par ailleurs que dans le coût de 197 000 € figurent 72 000 € de charges foncières, ce ne sont pas les travaux, c'est la charge.

Mme Sylvie LEYDET constate qu'il s'agit d'acquisition, pas de rénovation.

Mme Claire MOREL confirme que c'en est une mais indique que la RIVP n'a pas acheté l'immeuble en entier, seulement le haut. A qui appartient le local de commerce ? Ils réintègrent dans le coût financier total le fait que le local était loué. Elle précise que le coût des travaux est de 96 300 €.

Mme Sylvie LEYDET souhaiterait obtenir des renseignements complémentaires mais à l'heure actuelle, compte tenu des documents demandés, il n'est pas acceptable de payer 3 800 € de réfection pour un logement de 52 m². Ce n'est pas possible.

Madame le Maire résume que dans le total, se trouvent 72 000 € de charges foncières, des travaux pour 96 000 €, donc 100 000 € de moins et honoraires divers, notamment les honoraires de l'architecte pour 28 500 €. Elle conclut que chacun est libre de poser les bonnes questions et de voter contre.

Mme Claire MOREL répond que c'est quand même le rôle des élus.

Mme Sylvie LEYDET reprend que payer 96 000 € de travaux pour 52 m² est impensable.

Mme Claire MOREL suggère de poser la question à la RIVP et leur dire qu'ils ne gèrent pas bien leurs finances et observe que la majorité dispose également d'administrateurs à la RIVP et qu'ils peuvent aussi poser des questions. Elle pense que les accusations ne sont pas tout à fait fondées.

Madame le Maire rappelle que des précisions ont été demandées à la RIVP avant la tenue du Conseil d'Arrondissement. La RIVP n'a pas été capable de justifier les 197 000 € pour lesquels une explication sera peut-être trouvée d'ici le Conseil de Paris. Mais en l'état actuel des choses, soucieux des deniers publics, il n'est pas possible de voter en l'état ce projet de réalisation d'un logement PLA-I avec de pareils montants. Elle appelle donc à un vote négatif.

Un avis défavorable est émis par 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) et 11 contre, sur le projet de délibération DLH 2015.357.

09.2015.151 (DLH 2015.376) RÉALISATION 39, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD (9^E) D'UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION PLAN CLIMAT ÉNERGIE PAR LERICHEMONT.

Rapporteure : Mme Sylvie Leydet, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET indique que ce projet de délibération a pour objet d'approuver la participation de la Ville de Paris à la réhabilitation de la résidence sociale située au 39 rue de la Rochefoucauld. Cette résidence sociale est la propriété de la Société LERICHEMONT, filiale de RIVP. Il s'agit d'une réhabilitation au plan climat ambitieuse puisqu'elle va permettre de réduire la consommation énergétique de 229 kWh/m² à 72 kWh/m². Donc, au vu des économies qui vont être possibles par cette réhabilitation, elle propose de donner un avis favorable.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DLH 2015.376.

09.2015.152 (DDCT 2015.162) SUBVENTIONS FONDS DU MAIRE (2.035 EUROS) À DEUX ASSOCIATIONS DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Isabelle Vught, Conseillère du 9^e arrondissement.

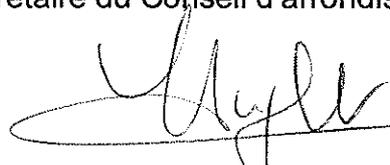
Mme Isabelle VUGHT expose qu'il s'agit de deux subventions dans des secteurs bien différents. La première, est de 1 035 € pour l'association Saint Vincent de Paul qui mène des actions en direction des personnes âgées isolées. L'autre subvention est pour l'association Les Lucioles de Maubeuge Rochechouart pour 1 000 € et qui concerne des opérations déjà réalisées en 2015 pour la Saint-Valentin et la fête des Mères, donc des opérations tenues en février et en mai 2015. Elle note que ce dossier a été conclu plus rapidement que le précédent et invite le Conseil à les adopter.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2015 DDCT 2015.162.

Madame le Maire conclut le Conseil d'Arrondissement en indiquant que le prochain conseil se tiendra le 1^{er} février 2016 et souhaite à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

La Secrétaire du Conseil d'arrondissement



Isabelle VUGHT